



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC PAPINEAU

Date : 22 juin 2024 de 10 h à midi

Type de réunion : Assemblée générale annuelle—PROCÈS-VERBAL

Lieu : Place Lagny—7, rue Principale O, Sainte-Agathe-des-Monts

1. Jean-Claude Lecompte et BarbBrehn Langer accueillent les nouveaux résidents ou résidentes participant pour la première fois à l'assemblée annuelle.
2. Introduction des membres du conseil d'administration et des consultants
 - a. Robert Brès (président), absent
 - b. Jean-Claude Lecompte (vice-président)
 - c. Daniel Zours (trésorier)
 - d. Barb Brehn Langer (secrétaire et rédactrice en chef)
 - e. Louis Doré (administrateur — projets spéciaux)
 - f. Adam Finkelstein (administrateur —projets techniques), absent
 - g. Robert Laliberté (administrateur —environnement)
 - h. Barry Abugov (consultant— barbecue)
 - i. Jacques Écuyer (consultant — aérateurs),absent
 - j. Hugues Leduc (consultant—projets spéciaux)
 - k. Chantal Giroux (consultante—environnement)
3. Démission de la secrétaire Barb Brehn Langer, en vigueur le 30 septembre 2024.
 - a. Candidates au rôle de secrétaire : Lise Ouellette et Isabelle Puvilland.
 - i. Proposition d'accepter les deux candidates au poste de secrétaires, proposée par Louis Doré.
 - ii. Proposition appuyée par Danièle Marchand.
 - iii. Proposition ADOPTÉE
 - b. Autres responsabilités pour lesquelles nous cherchons des bénévoles :
 - i. Bulletin d'information
 - ii. Gestion de la page Facebook

4. Mise à jour financière :
 - a. Daniel Zours a présenté la situation financière finale à la fin de l'exercice 2023. Voir l'annexe B.
 - b. En 2024, les dépenses comprendront la réparation des chaînes et des bouées des aérateurs ainsi que les coûts liés au barbecue annuel.
5. Mise à jour au sujet des membres :
 - a. *Nombre de membres cotisants à ce jour et comparaison avec les années antérieures :*
 - i. 2024 —en date du 5 juillet: 123 (quelques autres sont attendus)
 - ii. 2023 – 122 membres cotisants
 - iii. 2022 – 122 membres cotisants
 - iv. 2021 – 118 membres cotisants
 - v. 2020 – 106 membres cotisants
 - vi. 2019— nombres non confirmés—environ 70 ou 80 membres cotisants
6. Rapport annuel des activités —présenté par Louis Doré.
 - a. Recherches et approbations relatives à l'adhésion au RSVL, à la QLAIM et à la FQDLC :
 - i. RSVL = Réseau de surveillance volontaire des lacs, du gouvernement du Québec.
 1. Nous prélèverons des échantillons d'eau toutes les deux semaines, en utilisant l'équipement fourni à cette fin, et enverrons ces échantillons au RSVL. Le gouvernement prend en charge 75 % du coût lié à l'analyse des échantillons.
 2. Coût pour l'Association : 405 \$ par année, pour trois ans, soit 135 \$ par année.
 3. Pour les quatre années suivantes : aucun échantillon et aucun coût.
 4. Autre prélèvement après quatre ans pour analyser la qualité de l'eau.

5. La rivière ne répond pas aux critères de profondeur et de taille du bassin d'eau. Par conséquent, des échantillons ne seront pas prélevés dans la rivière.
 - ii. QLAIM = Coalition québécoise des lacs incompatibles à l'activité minière.
 1. À noter : Les Sociétés minières ont le droit absolu d'exploiter le sous-sol de toutes nos propriétés, à leur gré.
 2. Il n'y a aucun coût pour adhérer à la QLAIM. (Cette coalition pourrait éventuellement demander des dons volontaires).
 - iii. FQDLC = Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau. Un groupe d'organismes préoccupés par la défense des lacs et cours d'eau.
 1. Coût de l'adhésion : 50 \$ par année.
- b. Projet de station de lavage des bateaux : le projet a été lancé et des recherches ont été effectuées auprès de plusieurs niveaux de gouvernement. Plus d'information à ce sujet ci-dessous.
 - c. Collaboration avec des bénévoles pour remettre les aérateurs dans le lacet déterminer les autres réparations nécessaires. Plus d'information à ce sujet ci-dessous.
 - d. Visites aux commerces vendant et entreposant des bateaux et des quais : deux membres de l'Association ont rendu visite à ces commerces afin de les sensibiliser à l'importance de laver correctement les bateaux, les remorques et les quais avant de les livrer et de les mettre à l'eau dans notre lac.
 - i. Les membres du conseil d'administration se renseignent pour savoir quel est le processus de lavage du Service des incendies et de la Sûreté du Québec si les remorques doivent être mises à l'eau dans notre lac.
 - e. Discussions avec la municipalité concernant le registre des fosses septiques. Plus d'information à ce sujet ci-dessous.

- f. Ajout de gravier à la zone demise à l'eau des bateaux et réparation de la clôture et de la porte.
 - g. Maintien du programme d'autocollants, en veillant à ce que de nouveaux autocollants soient disponibles chaque année.
 - i. En 2024, nous demandons aux membres de placer un autocollant sur TOUTES les embarcations, y compris celles qui ne sont pas motorisées.
 - ii. N'oubliez pas de **LAVER TOUTES VOS EMBARCATIONS**, y compris les canoës, les planches à pagaie, les kayaks, etc.
 - iii. D'autres lacs de notre région dépensent jusqu'à 500 000 \$ pour éliminer les plantes invasives. **Si la protection de l'environnement n'est pas suffisamment motivante, nous devrions également prendre en compte la diminution de la valeur de notre propriété si des plantes envahissantes s'introduisaient dans notre lac!**
 - h. Demande et obtention d'une subvention de 1 500 \$ de la municipalité pour l'étude d'une station de lavage.
- i. Bonne participation des membres à l'assemblée annuelle et au barbecue—merci à toutes les personnes bénévoles grâce à qui ces événements ont été possibles.
7. Actualisation du règlement 8.03 de la Constitutionportant sur les instruments bancaires —Daniel Zours
- a. Les chèques de 500 \$ ou moins ne requièrent pas l'approbation du conseil d'administration, bien qu'ils doivent comporter deux signatures. Ce changement simplifiera le processus lorsque les membres du conseil travaillent à des projets et doivent acheter différents articles.
 - i. Proposé par Chantal Giroux
 - ii. Secondé par Eileen Lumer
 - iii. Adopté.

8. Mise à jour sur les aérateurs— Louis Doré
 - a. Félicitations à Alain Goulet, un membre bénévole qui a réparé les problèmes mécaniques des aérateurs l'année dernière, ce qui a permis à l'Association d'économiser beaucoup d'argent!
 - b. Réparations requises en 2024 :
 - i. Les flotteurs sont brisés, fuient ou coulent. Ils ont été endommagés par les vagues.
 - ii. Les chaînes sont corrodées. Nous étudions la possibilité d'utiliser des câbles en acier ou en nylon.
 - iii. Les nouvelles bouées des aérateurs seront plus larges et de couleur orange vif.
 - iv. L'un des aérateurs, muni d'un nouvel équipement, sera testé au cours des prochaines semaines, afin de valider la solution choisie.
 - v. Les autres aérateurs devraient être réinstallés plus tard au cours de l'été, probablement en août.
 - vi. Nous demandons à toutes les personnes d'éviter de faire des vagues près des aérateurs. Efforcez-vous de ne pas aggraver les dommages à proximité des aérateurs.
 - vii. De nouvelles bouées améliorées seront installées dans les deux chenaux et à des endroits stratégiques près des îles
9. Mise à jour au sujet du projet de station de lavage (ANNEXE A ci-dessous)— Robert Laliberté
 - a. L'objectif principal de la station de lavage est de prévenir l'introduction de plantes envahissantes dans notre lac. Le risque d'infiltration d'essence, etc. dans l'eau existe encore, mais il incombe à chaque personne d'entretenir son bateau.
 - b. L'eau sera pompée de la rivière jusqu'au cabanon.
 - c. L'eau de la station de lavage sera recueillie dans un réservoir et filtrée avant d'être rejetée dans le lac.
 - d. Il n'y aura aucun frais pour les utilisateurs, y compris les personnes non résidentes qui peuvent accéder au lac par la petite porte. En vertu de la loi, nous ne pouvons pas interdire l'accès au lac à ces personnes. Nous espérons que la présence d'une station de lavage gratuite les encouragera à laver leur équipement avant la mise à l'eau.

- e. Il sera seulement possible d'accéder au « pistolet » de lavage, au savon biodégradable et au vinaigre. Personne ne pourra entrer dans le cabanon.
- f. Le cabanon (option A) sera construit sur une dalle de béton et restera sur place tout au long de l'année.
- g. Les caméras, déjà installées, permettront de surveiller toute utilisation abusive de la station.
- h. Coûts :
 - i. Le coût serait d'environ 12 000 dollars pour l'option A.
 - ii. Cette somme comprend tous les matériaux de construction, les pierres, le ciment, l'aménagement paysager et l'installation.
 - iii. Le ministère de l'Environnement accordera une subvention de 80 % de notre coût, jusqu'à concurrence de 30 000 dollars.
 - iv. Le ministère a réservé une somme pour financer l'entretien au cours des premières années.
 - v. Une formation est prévue pour les résidents après l'installation de la station.
- i. À certains lacs, des autocollants distribués à la station de lavage comportent un code QR permettant d'ouvrir la barrière. Il s'agit d'une possibilité que nous pourrions envisager pour l'avenir.
- j. Le système de lavage pourrait ne pas être en place cette saison en raison du travail qu'il reste à faire. Entretemps, veuillez continuer de laver vos embarcations avec du vinaigre à votre domicile. Même si votre embarcation n'a jamais été utilisée ailleurs que dans notre lac, laver votre embarcation au début de chaque saison reste toujours une bonne pratique.

10. Exposé de Madame Gabrielle Ringuette (biographe)— introduction par Louis Doré

- a. Cette personne est une agente de liaison, qui nous est affectée temporairement par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides), comme l'était Sabrina la saison dernière, et elle est ici pour répondre aux questions concernant le lac. Elle est diplômée en biologie, avec une concentration sur la biodiversité des lacs.
- b. Le programme de cet été vise deux objectifs :

- i. Fournir de l'aide concernant les protocoles du RSVL et déterminer les mesures à prendre pour maintenir la santé de notre lac et de nos rives.
 - ii. Communiquer et fournir de l'information, notamment en participant à des assemblées comme celle-ci et en élaborant des outils visant à prévenir les problèmes, et développer un plan d'action dans le cas où des plantes envahissantes ou des proliférations bactériennes seraient introduites dans notre lac.
- c. Protocoles utilisés :
- i. prélever des échantillons d'eau;
 - ii. surveiller la présence de plantes envahissantes;
 - iii. suivre la présence d'organismes vivants;
 - iv. assurer le suivi de la végétation du littoral;
 - v. vérifier la présence de bactéries.
- d. Il y a deux ans, la présence d'algues bleues a été signalée dans le troisième lac; un biologiste envoyé par la ville a effectué des tests. Nous n'avons pas pu obtenir les résultats de ces tests de la municipalité. Madame Ringuette tentera de l'obtenir. Louis a des photos qu'il transmettra à Madame Ringuette.
- e. Pour toute question ou pour obtenir de l'aide, vous pouvez la joindre à : Gabrielle.ringuette@crelaurentides.org

11. Nous devons obtenir l'intervention de la municipalité pour les plantes qui bordent la route, ainsi que pour les quais abandonnés et les autres objets flottants dangereux.
- a. Téléphonez au Service d'urbanisation, au 311 pour obtenir de l'aide.
 - b. Si vous remplacez votre quai, veuillez apporter l'ancien à l'Écocentre, au 1710, rue Principale (ouvert six jours par semaine, fermé le dimanche).
 - c. Barb partagera de nouveau l'article portant sur la renouée japonaise (Japanese Knotweed), publié dans un bulletin précédent.
12. Registre des fausses sceptiques— Robert Laliberté
- a. Il y a un nouveau règlement relatif aux fausses sceptiques vieilles ou endommagées.

- b. La province élabore actuellement un registre comportant de l'information au sujet de TOUTES les fausses autour de tous les lacs. L'information provient des visites de sites individuels et des registres municipaux. Le registre provincial devrait être terminé à la fin de l'année 2024.
- c. Des prêts à faible taux d'intérêt seront disponibles auprès de la Municipalité régionale de comté (MRC).
- d. L'analyse de l'eau du lac a été effectuée en 2020, avec de bons résultats. Voir l'annexe C pour un résumé des résultats de ces analyses.
- e. Toutes les personnes devraient utiliser des produits bio-sécuritaires dans les fosses septiques et à leur domicile. Évitez les produits contenant du chlore et du phosphore.

La séance est levée à 12 h 10.

Annexe A:Options de station de lavage



Annexe B: États financiers

T Association des propriétaires du Lac Papineau/Petit lac Long		
Bilan-Balance Sheet		
au-as at 31-12-2023		
Actifs-Assets	31-12-2023	31-12-2022
Encaisse-Cash	12 160	33 794
Part Capital Desjardins-Capital Share Desjardins	5	-
Certificat de dépôt-Term Deposit	20 000	-
Frais payés d'avance-Prepaid expenses	-	53
Intérêts à recevoir-Accrued interest	747	-
Total des actifs-Total assets	32 912	33 847
Passifs-Liabilities		
Comptes payable-Accounts payable	59	64
Passif total-Total liabilities	59	64
Avoir des propriétaires/Owners equity		
Avoirs des propriétaires au début-Owners equity beginning balance	33 783	34 467
(Déficit) Surplus de l'année-(Deficit) Surplus of the year	(930)	(684)
Avoir des propriétaires à la fin-Owners equity ending balance	32 853	33 783
Total des passifs et avoir des propriétaires-Total of liabilities and owners equity	32 912	33 847

Association des propriétaires du Lac Papineau/Petit lac Long		
État des résultats-Income statement		
Exercice financier se terminant-Financial year ending 31-12-2023		
	31-12-2023	31-12-2022
Produits-Revenues		
Contributions des membres-Membership contributions	5 310	4 980
Revenus d'intérêts-Interest revenue	747	-
	6 057	4 980
Dépenses-Expenses		
Frais de bureau-Office expenses	440	635
Frais d'activités-Activity costs	1 751	1 252
Achat immobilisations-Purchase of fixed assets	-	543
Casier postal-Postal Box	209	204
Assurances-Insurance	1 551	1 474
Entretien et réparations-Repairs and maintenance	2 780	486
Frais d'enregistrement-Registration fees	117	992
Test qualité de l'eau-Water testing	-	-
Frais bancaires-Bank charges	139	79
	6 987	5 664
(Déficit) Surplus de l'année-(Deficit) Surplus of the year	(930)	(684)

Annexe C: Résultats des analyses d'eau du lac effectuées en 2020

WATER TESTING SUMMARY - 2020

As per Environment Quebec, these are the Fecal Coliform accepted metrics for recreational activities in lakes as of 2020:

Selon Environnement Québec, il s'agit des indicateurs de coliformes fécaux acceptés pour les activités récréatives dans les lacs à compter de 2020:

0 – 20	Excellent/Excellente
21 – 100	Good/Bonne
101 – 200	Mediocre
201 +	Bad – no swimming recommended/pas de baignade

2020 Test Results:

- July 2020 - 43 tests performed/ 43 tests effectués.
- Samples taken by/échantillons prélevés par Robert Bres, Barb Brehn Langer, Tom Brehn. Tests analyzed by/tests analysés par H²Labs.
- Weather clear and 25C, no substantial rain for 7 days/ Meteo: Temps clair et 25C, pas de pluie importante pendant 7 jours.

0 – 20 39 samples/échantillons (91%)

21 – 100 4 samples/échantillons (9%) (highest result was 64, found in the river past the bridge/le résultat le plus élevé était 64, trouvé dans la rivière après le pont)

101 – 200 0 samples/échantillons

200 + 0 samples/échantillons